Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/01

COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2026 - 9H00
A CAROMB (SALLE DU CONSEIL)

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à neuf heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 30 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Caromb, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents et représentés
(mini 24) : 38
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 78
Exprimées par pouvoirs : 22
Total (mini 59) : 100

Délégués présents :

2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Valérie MICHELIER (COVE)

6 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Jean-Baptiste IBOT (Suppléant Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Jean-Pierre JOUGLA (Suppléant Savoillans)

22 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Marc LARTIGUE (Le Barroux), Eric ALTIER (Suppléant Malemort du Comtat), Dominique MAZEL (Modène), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Nadine RAMADE (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Vanina NADAL (Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Claire ARAGONES pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Christian MOUNIER pouvoir à Myriam SILEM, Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués absents : Georges BOTELLA (Région), Thierry THIBAUD (CCVV), Alain GABERT (Sault), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Stéphanie DAVAU (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque)

Membres associés à voix consultative présents : Mireille RUAT (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse), Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), Christophe MARCELLINO (Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Annie CORDA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse)

Membre associés absents : Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Lise COLLIN, Catherine FAYOT, Virginie RASPAIL, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, (PNR Mont-Ventoux)

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), est nommé secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/01

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2026 - 17H00
A MALEMORT DU COMTAT (SALLE DES FETES)

L'an deux mille vingt six, le onze juin à dix sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Malemort du Comtat, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents et représentés
(mini 24) : 44
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 114
Exprimées par pouvoirs : 2
Total (mini 59) : 116

Délégués présents :

4 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET, Valérie MICHELIER, Thierry THIBAUD

8 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Alain CONSTANT (Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Alain GABERT (Sault), Françoise THUREL (Savoillans)

24 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Michel HERZ (Suppléant Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Stéphanie DAVAU (Mazan), Dominique MAZEL (Modène), Corentin LE GOFF (Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Isabelle DENIS RIBOT (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Marie-Pierre VILLALON DIORCET (Suppléante Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Florence BERTRAND (Crestet) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués excusés : Marc LARTIGUE (Le Barroux), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine)

Membres associés à voix consultative présents : Michel BLANCHARD (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse)

Membre associés absents : Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), (Chambre d'Agriculture de Vaucluse), (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse), (Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Invités excusés : Thierry ACHARD (Payeur départemental de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Max RASPAIL (Président CCVS, Maire de Blauvac), Patrice JULLIEN (1er adjoint Crillon le Brave), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Nathalie GABRIELLI (Suppléante Mormoiron), Bernard TAVERNIE (suppléant Saint Trinit), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Carole APACK, Nicolas BOURGUE, Lise COLLIN, Mathilde COTTIGNIES, Marlène CREQUER Guillaume DOUS, Catherine FAYOT, Yan GLOAGUEN, Baptiste MONTESINOS, Juliette NEYRET, Lucie PARENT, Marie PONS-RAMELLS, Virginie RASPAIL, Christian ROECK, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, Vincent THOMANN, Laurence VEILLARD, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux),

Secrétaire de séance : Alexandre ROUX (Entrechaux), le benjamin, est nommé secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/01

M. Ghislain ROUX accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.
Mme Jacqueline BOUYAC, remercie la commune de Malemort pour son accueil et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui ont été désignés suite aux élections municipales et communautaires de mars 2026.

1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 05 mars 2026

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Pas d'observation, le Procès-verbal du Comité Syndical du 05 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 – Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

1. Compte rendu des décisions du Président

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Le Comité syndical est invité à prendre acte des décisions suivantes de la Présidente prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le Comité syndical par délibération du 25 septembre 2024.
Le Comité syndical prend acte des décisions du Président. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 – Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

2. Installation des nouveaux délégués au Comité Syndical du PNR Mont-Ventoux

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Pas d'observation, le rapport prenant acte de la désignation des délégués syndicaux qui ont été désignés suite aux élections municipales et communautaires de mars 2026 et déclarant installés dans leurs fonctions de délégués titulaires ou suppléants au Comité Syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 - Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

3. Installation des membres du Conseil de Massif du PNR Mont Ventoux

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Pas d'observation, le rapport prenant acte de la désignation des membres du Conseil de Massif et les déclarant installés dans leurs fonctions au Conseil de massif du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 – Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

4. Election du Président

Madame Jacqueline BOUYAC, doyenne d'âge des membres du comité, ayant pris la présidence de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 42 délégués présents, a procédé à la vérification des pouvoirs (2) et a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

M. Alexandre ROUX, benjamin de l'assemblée a été désigné secrétaire de séance par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, notamment l'article 11 qui précise que « Le Comité syndical élit à la majorité absolue le Président du Syndicat mixte parmi ses délégués titulaires, à chaque renouvellement du Conseil régional, du Conseil départemental et des conseils municipaux suivant le calendrier électoral ou en cas de fin de mandat du Président dans la collectivité au titre de laquelle il a été désigné en tant que délégué titulaire. »
Suite aux élections municipales et communautaires de mars 2026 et à la désignation des délégués syndicaux, les nouveaux membres sont désormais installés dans leurs fonctions de délégués au Comité Syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.
Il convient de procéder à l'élection du Président du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Il est rappelé qu'en application des articles 9.1 et 11 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et des articles L.2122-7 et suivants du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres délégués titulaires du Comité Syndical.
Si l'élection n'est pas acquise au 1er tour, il est procédé à un 2nd tour et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Si le Président n'est pas conseiller régional, le 1er vice-président est conseiller régional.

Le secret du vote et la sincérité du scrutin étant garantis, les tours de scrutins se déroulent de manière électronique.
Les boitiers de vote électronique, paramétrés en fonction du nombre de voix dont chaque délégué dispose, ont été remis à chacun des membres du Comité présents avant le scrutin contre signature.

La Présidente de séance a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.
Le Comité Syndical a désigné Monsieur Frédéric ROUET et Monsieur Ghislain ROUX comme assesseurs.
La doyenne d'âge, Présidente de séance a demandé aux candidats de se faire connaître.
Madame Jacqueline BOUYAC s'est portée candidate à l'élection de la fonction de Président du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.
Allocution de Madame Jacqueline BOUYAC en faveur de sa candidature.
Le vote électronique a été ouvert. Les membres du Comité présents ont procédé au vote.
Le dépouillement du 1er tour de scrutin à la majorité absolue a donné les résultats suivants :

	VOIX
Nombre de votants : 44	116
Abstentions	1
Blancs (art.65 code électoral)	3
Nuls (art. 66 code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	112

Proclamation des résultats : (dans l'ordre alphabétique)
- Madame Jacqueline BOUYAC : 112 voix (Cent douze) Suffrages obtenus

Madame Jacqueline BOUYAC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Présidente et a immédiatement été installée.
Mme Jacqueline BOUYAC, Présidente nouvellement élue, prend la présidence de la séance.

5. Elections des membres du Bureau

Suite à l'élection du Président, Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente nouvellement élue a pris la présidente de la séance.
M. Alexandre ROUX, benjamin de l'assemblée a été désigné secrétaire de séance par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).
Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente donne lecture du rapport et de l'article 13.1 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux présentant la composition du bureau et précise que : « Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés et lors de la réélection du Président du Comité syndical », l'intégralité des membres du Bureau est donc renouvelée après chaque élection.
Le Comité Syndical élit en son sein le Bureau Syndical composé de 18 membres, dont le Président, membre de droit.
Le Bureau se compose comme suit :

- 3 représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et disposant chacun de 9 voix ;
- 3 représentants du Département de Vaucluse et disposant chacun de 8 voix ;
- 3 représentants du Conseil de massif et disposant chacun de 7 voix ;
- 6 représentants des communes autres que celles du Conseil de massif et disposant chacun de 4 voix ;
- 3 représentants des EPCI et disposant chacun de 4 voix.

Il est rappelé que les membres du Bureau ne disposent pas de suppléants.

Il est rappelé que l'élection des membres du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Comité.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Le secret du vote et la sincérité du scrutin étant garantis, les tours de scrutins se déroulent de manière électronique.
Les boitiers de vote électronique, paramétrés en fonction du nombre de voix dont chaque délégué dispose, sont remis à chacun des membres du Comité présents avant le scrutin contre signature.

Madame la Présidente invite ensuite le Comité syndical à procéder à l'élection des membres du bureau.
Le Comité Syndical a désigné Monsieur Frédéric ROUET et Monsieur Ghislain ROUX comme assesseurs.

Pas d'observation, le Comité syndical, après en avoir délibéré au scrutin secret, proclame les élus suivants comme membres du Bureau syndical :

Collège	Prénom NOM	Collectivité
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Jacqueline BOUYAC, Présidente Membre de droit	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Bénédicte MARTIN	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Georges BOTELLA	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département de Vaucluse	Christian MOUNIER	Département de Vaucluse
	Sophie RIGAUT	Département de Vaucluse
	Myriam SILEM	Département de Vaucluse
EPCI	Valérie MICHELIER	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin COVE
	Corinne FREYCHET	Communauté de Communes Ventoux Sud
	Thierry THIBAUD	Communauté de Communes Vaison Ventoux
Communes du Conseil de Massif	Michel JOUVE	FLASSAN
	Eric MASSOT	SAINT LEGER DU VENTOUX
	Alain GABERT	SAULT
Communes Autres que le Conseil de Massif	Florence BERTRAND	CRESTET
	Jean ISSARTIER	CARPENTRAS
	Sandrine RAYMOND	SAINT PIERRE DE VASSOLS
	Frédéric ROUET	VILLES SUR AUZON
	Alexandre ROUX	ENTRECHAUX
	Ghislain ROUX	MALEMORT DU COMTAT

6. Détermination du taux des indemnités allouées au Président et aux six vice-présidents

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Pas d'observation, le rapport portant détermination du taux des indemnités allouées au Président et aux six Vice-Présidents est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 – Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

7. Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président pour la durée du mandat

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Pas d'observation, le rapport portant délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président pour la durée du mandat est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 – Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

8. Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Bureau Syndical

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.
Pas d'observation, le rapport portant délégation de pouvoirs du Comité syndical au Bureau est adopté à l'unanimité des membres présents soit :
Membres en exercice : 47 - Présents : 42 – Pouvoirs : 2 - Votants : 44
Suffrages exprimés : Pour : 116 - Abstention : 0 - Contre : 0

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/01

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070701-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Le Comité,
Ouï, l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 34 – Pouvoirs : 4 - Votants : 38
Suffrages exprimés : Pour : 100 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 11 juin 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC